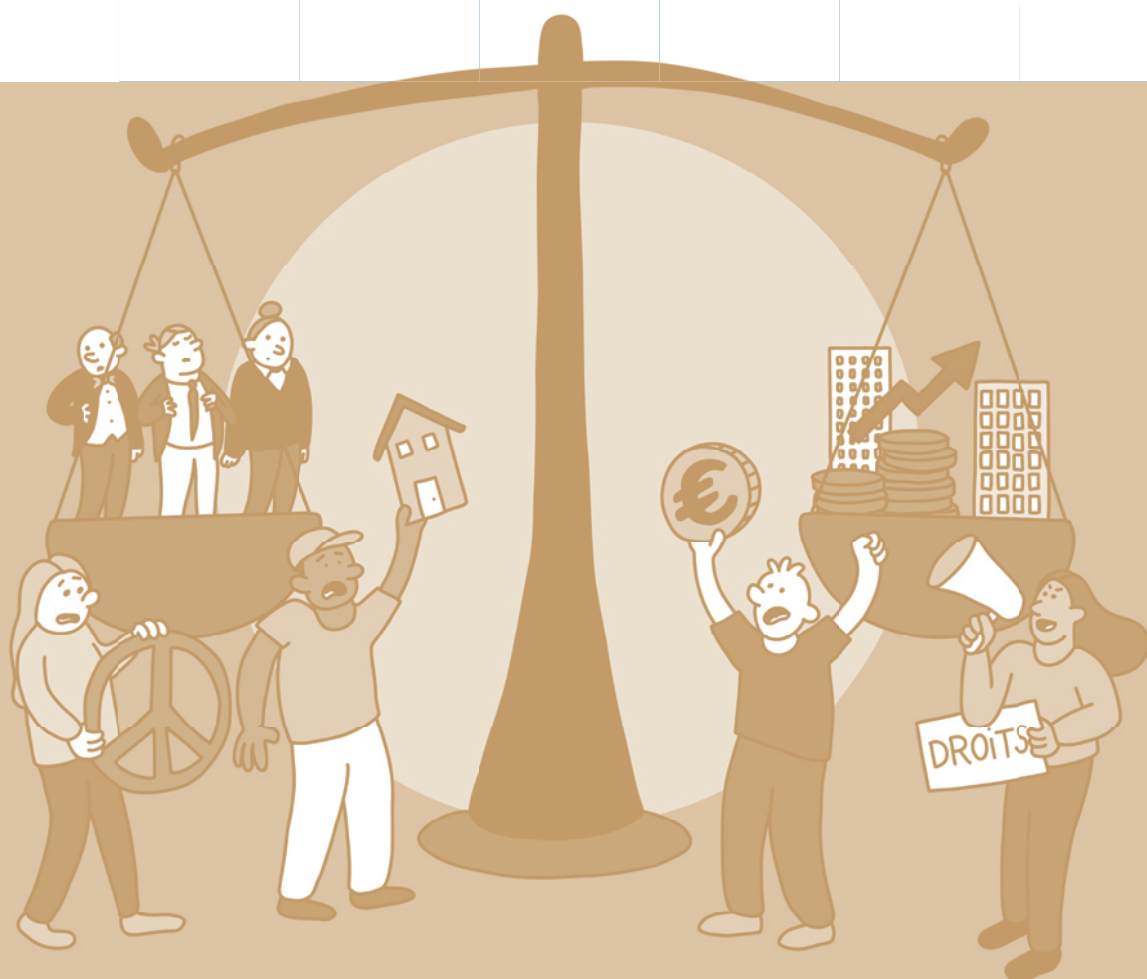




**Justice
& Paix**

bpost
PB-PP
BELGIE(N)-BELGIQUE
P0705031

POUR PARLER DE PAIX



La justice sociale à 360 degrés

Editeur responsable : Quentin Hayois • Commission Justice et Paix francophone de Belgique, asbl
Chaussée Saint-Pierre, 208 • B-1040 Etterbeek - Belgique



SOMMAIRE

ÉDITO

page 3

L'ACTUALITÉ : REGARDS ET POSITIONS

Construire une société équitable à travers
la participation politique

page 4

DOSSIER

LA JUSTICE SOCIALE À 360 DEGRÉS

Première réflexion

En quête d'une justice « historique »
par le biais du système éducatif

page 6

Deuxième réflexion

Vers une justice fiscale mondiale ?

page 8

Troisième réflexion

La justice sociale à l'ère du numérique :
le pouvoir des réseaux sociaux

page 11

PORTRAIT / POINT DE VUE

Entretien avec Patrick Charlier,
Directeur Unia et Réseau Equinet

page 13

BRÈVES

page 15

ÉDITO



**Vous tenez le dernier numéro de l'année
du Pour parler de paix entre vos mains,
et avec lui, un condensé de réflexions
sur la justice sociale.**

Dans ce numéro, nous explorons l'importance de transmettre l'histoire pour déconstruire les discriminations structurelles et réfléchir aux inégalités profondes en Wallonie et à Bruxelles. Le rôle des réseaux sociaux comme outils de mobilisation et les avancées récentes en justice fiscale mondiale ouvrent également des pistes d'action concrètes pour une société plus juste et plus solidaire. Enfin, un regard est porté sur les luttes pour l'inclusion et le respect des droits humains. Ce numéro se veut à la fois un bilan et une source d'inspiration pour avancer ensemble. Toute l'équipe de Justice & Paix vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et une lecture enrichissante !.

Quentin Hayois
Secrétaire Général

Regard sur l'actualité : Construire une société équitable à travers la participation politique



Le constat de la situation actuelle

En Wallonie et à Bruxelles, l'injustice sociale constitue une réalité tangible qui marque profondément notre société. **Des obstacles structurels créent et maintiennent des inégalités** qui, bien qu'invisibles pour celles et ceux qui n'en sont pas directement victimes, influencent profondément le quotidien de nombreux citoyens et citoyennes. Certaines communautés, comme la diaspora congolaise, continuent de subir des discriminations systématiques dans l'accès à l'emploi, au logement, et à la participation aux décisions politiques, malgré leur ancrage historique dans le pays. Ces inégalités se manifestent dans de multiples aspects de la vie quotidienne : la distribution des richesses demeure déséquilibrée, l'égalité des genres reste un combat permanent, et l'accès aux ressources naturelles ainsi qu'aux droits culturels reste inéquitable. Cette approche permet non seulement de réduire notre impact sur l'environnement, mais aussi de promouvoir un mode de vie plus équilibré.

Analyse des fondements et enjeux

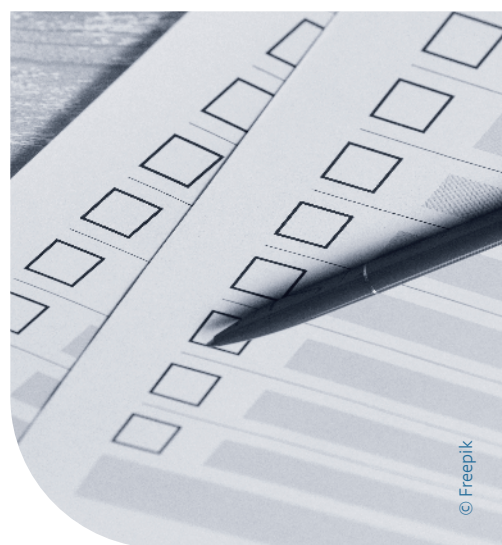
La justice sociale repose sur trois piliers fondamentaux qui devraient guider toute société équitable : l'égalité des droits, l'accès équitable aux ressources, et la participation active aux décisions

collectives. Malheureusement, **nous constatons que ces piliers sont souvent ébranlés par des pratiques discriminatoires persistantes**. Les groupes marginalisés deviennent parfois la proie de manipulations politiques, particulièrement en période électorale, où ils sont utilisés comme instruments pour attirer l'électorat sans que leurs revendications ne soient réellement entendues. **L'absence de canaux appropriés pour l'expression citoyenne renforce cette marginalisation**, créant un cercle vicieux d'exclusion sociale et politique.

Solutions et actions concrètes

Face à ces défis, plusieurs niveaux d'action s'imposent. Au niveau institutionnel, l'Union Européenne a mis en place des mesures législatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale¹. Mais l'action doit aussi se construire à la base, dès l'école primaire, où il est essentiel d'intégrer les notions de cohabitation pacifique, d'enseigner l'histoire coloniale, et de promouvoir la méritocratie tout en luttant contre le racisme et toute forme de discrimination.

En tant que citoyens et citoyennes, notre rôle est crucial. Nous devons nous engager dans le plaidoyer auprès des décideur·euses politiques, initier des débats autour des questions de justice sociale dans nos villes et communes respectives. Il est de notre devoir de dé-



noncer l'oppression de nos semblables et de ne pas nous taire face à l'injustice. Le temps du règne des plus fort·es est révolu. La participation politique des populations marginalisées doit être encouragée non seulement lors des élections, mais de manière continue et structurelle. Chaque geste compte, chaque parole et chaque témoignage contribue à la construction d'une société plus juste et équitable. **C'est par l'action collective et coordonnée que nous pourrions construire une société véritablement inclusive**, où chaque individu, quelle que soit son origine, son genre, sa classe sociale ou sa situation de handicap, trouvera sa place.

Marina Muvughe

1. Article 3, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne, articles 19 et 145 à 161 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), et titre III de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. C'est dans ce sens que plusieurs directives ont été prises au sein de l'UE tel que : Un certain nombre de directives ont été adoptées dans ce domaine : la directive relative à l'égalité raciale (2000/43/CE), la directive sur l'égalité en matière d'emploi (2000/78/CE), la directive sur l'égalité de traitement (2006/54/CE) qui fusionne plusieurs directives antérieures relatives à l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes.

DOSSIER

La justice sociale à 360 degrés



En quête d'une justice « historique » par le biais du système éducatif



Cette analyse porte essentiellement sur le poids de l'histoire de la Belgique ainsi que sur l'importance de sa transmission, dans son intégralité, aux jeunes générations afin qu'elles puissent prendre connaissance d'un des fléaux venant ralentir la quête de justice sociale : les discriminations structurelles.

Les discriminations structurelles, héritières de l'ancien système colonial européen, sont encore présentes aujourd'hui dans la société. La justice sociale étant au centre de notre réflexion, le rôle de l'éducation est primordial afin de former les prochaines générations à ne pas répéter les erreurs du passé et à se fixer comme idéal une société plus égalitaire, et ce, à tous les niveaux.



Nous sommes le 7 juin 2020, plus de 10.000 manifestant·es marchent en direction du Palais de Justice de Bruxelles dans le but de réclamer la fin des violences policières, en particulier contre les personnes racisées¹. Cette marche fait écho au mouvement *Black Lives Matter* né quelques années auparavant aux États-Unis et ayant atteint son point culminant lors de la mort de Georges Floyd dont le supplice fit le tour des réseaux sociaux. Partout dans le monde, des citoyen·nes prennent

part à la dynamique et défilent dans les rues pour réclamer justice à la vue de toutes ces bavures policières, signe d'un système inégalitaire basé sur les différences de traitement quant à la couleur de peau. Par la suite, un phénomène va naître, parallèlement à ces revendications : **la mise en cause de tous les personnages historiques ayant participé à un système d'oppression, qui conduira à la question de la suppression de toute trace de leur passage dans la société contemporaine.** De Léopold II à Colbert en passant par Christophe Colomb, tous ces symboles coloniaux feront l'objet d'un débat public pendant des semaines, suscitant diverses réactions dans les sociétés occidentales. Au fil des discussions, bien des idées vont émerger afin de sensibiliser les nouvelles générations à la problématique du poids de l'histoire coloniale sur la question des discriminations structurelles.

Comprendre l'origine des inégalités structurelles

Pour mieux comprendre les origines d'une société fracturée, il faut bien souvent remonter dans l'histoire et cerner les prémices ayant conduit à une telle situation. **Pour ce qui est des inégalités sociales en Belgique, elles tirent essentiellement leurs sources du chapitre colonial.** Mais quel est le rapport entre colonialisme et discriminations structurelles ?

Dans l'absolu, le colonialisme prônait le principe que les grandes nations industrialisées du XIX^e siècle avaient le devoir de « civiliser » les nations étrangères au mépris des structures sociales existantes. Qui dit mission de civilisation

dit contact avec des peuples présentés comme « sauvages » et donc mise en évidence de stéréotypes profondément racistes venant conditionner les mentalités des populations. Dans tous les domaines de la société tels que la vie politique, l'art, la musique, **les stéréotypes coloniaux vont s'immiscer dans l'imaginaire populaire, présentant les peuples colonisés comme étant naïfs, craintifs, fainéants tandis que le Blanc est présenté comme ce maître naturel de la société**². Les exemples des zoos humains à Tervuren mettant en avant la reconstitution d'un village congolais (*exposition de Bruxelles 1958*) ou encore de la célèbre bande dessinée d'Hergé *Tintin au Congo* (1957) résument parfaitement à eux seuls la pensée coloniale belge de l'époque concernant les Congolais·es. Ainsi, cette aventure coloniale posera les bases d'une discrimination sociale voulue, généralisée et déshumanisante pour les peuples étrangers. **La résultante est que la justice sociale, définie comme étant une égalité d'accès pour toutes et tous aux droits socioéconomiques tels que l'accès à l'emploi, à un logement décent, à une justice impartiale ainsi qu'aux soins de santé adéquats, restera un défi quotidien principalement pour les personnes d'origine africaine et asiatique.** À titre d'exemple, sur le marché de l'emploi, à CV égal, les personnes ayant des noms à consonance étrangère se verront plus souvent refuser un emploi au profit des personnes ayant des noms purement « belge »³. **La dynamique sociale se fonde encore sur ce rapport entre groupe dominant et groupe dominé, créant une fracture sociale entre les citoyen·nes.** Cette

fracture établie sur des décennies d'injustices sociales posera les bases de ce qu'on appelle aujourd'hui le racisme systémique ou structurel. Le racisme systémique est défini comme étant : **"La notion selon laquelle les structures sociales reproduisent des inégalités basées sur la discrimination raciale. Ainsi les personnes racisées subissent des défis liés au racisme non seulement de la part d'individus, mais également de systèmes (santé, éducation, carcérale, etc.)."**⁴

Toutefois, il faut rester objectif-ve et préciser qu'il ne s'agit pas spécialement d'une volonté délibérée de la part des structures sociales d'appliquer un tel schéma, mais plutôt d'un phénomène profondément ancré dans la culture. Le poids de l'histoire n'est pas un facteur à négliger, car il est constitué de faits que l'État doit assumer et regarder en face afin de pouvoir trouver les solutions adéquates et promouvoir une inclusion totale.

Transmission incomplète de l'histoire dans le système éducatif

Dans une société socialement fracturée, où le degré d'accès aux droits socioéconomiques est trop souvent déterminé par les origines des personnes, l'école reste le premier domaine où il est possible de remettre les compteurs à zéro, de façon à reconstruire un cadre propice au développement de mentalités plus tolérantes et plus inclusives. Le domaine de l'apprentissage est, à lui seul, un défi majeur pour la simple et bonne raison, qu'à titre d'exemple, **les inégalités sur le marché du travail commencent déjà sur les bancs de l'école**. Cependant, tout ceci n'est réalisable qu'à condition de mettre en place un programme scolaire axé sur le progrès social en privilégiant un apprentissage complet pour les jeunes générations.

Concernant la Belgique, l'apprentissage du chapitre colonial reste un détail dans le système éducatif. Premièrement, celui-ci n'est pas obligatoire dans le programme scolaire. De ce fait, **beaucoup d'élèves sortent des bancs de l'école sans spécialement savoir que la Belgique a colonisé l'actuelle République démocratique du Congo, mais aussi le Rwanda et le Burundi**⁵. De plus, le temps d'apprentissage de ce même

chapitre ne représente qu'une infime partie dans l'horaire principal des élèves. Cet état de fait donne l'impression que le passé colonial n'est qu'un détail de moindre importance dans la vie sociale, or ce même passé est toujours source de grandes frustrations. Deuxièmement, force est de constater que la plupart des manuels d'histoire sont anciens et n'ont pas encore été mis à jour afin d'offrir un schéma complet aux élèves de primaire et de secondaire⁶. En effet, dans les anciens manuels, le plus célèbre des rois des belges est présenté comme ce grand « bâtisseur » or aujourd'hui certain-es le classent parmi les plus grands criminels du XX^e siècle, d'où la question d'enlever toute représentation du roi dans l'espace public. La fracture sociale se fait ressentir à ce niveau-là également : comment présenter les personnages centraux de l'époque coloniale ? Lorsque les enfants apprennent dès leur plus jeune âge que la société se fonde automatiquement sur un rapport "dominant-dominé" cela alimente un fossé social, lui-même vecteur d'inégalités dans leur vie de futur-es adultes. **Il nous faudra attendre 2027 pour voir arriver de nouveaux manuels donnant une vision plus juste de la colonisation**, et ce n'est qu'à partir de ce moment-là que nous pourrons constater les effets de la réforme éducative sur les mentalités collectives en Belgique.

Pistes d'action pour une société réconciliée

Au XXI^e siècle, la quête de justice sociale ne se limite plus uniquement à une volonté d'équité socioéconomique entre les citoyen-nés, il y a également les questions de justice climatique qui représentent un enjeu vital au cœur de l'actualité. À cela nous sommes venu-es ajouter la question de *justice historique*, désignant un rétablissement de l'entièreté des faits ayant façonné une nation. **Il ne s'agit pas de qualifier les gentil-les et les méchant-es, mais plutôt d'apporter la vision la plus juste possible de façon à mettre en avant les diverses responsabilités, mais aussi et surtout les solutions adéquates aux divers problèmes rencontrés**. Cette démarche passe par trois niveaux :

Par l'action citoyenne. Ce premier niveau passe par la détermination des citoyen-nés à réclamer la vérité sur tous les faits historiques de la colonisation et les effets sociaux qui sont nés de ce

chapitre. Les revendications au début de l'été 2020 sont la preuve qu'une mobilisation sociale, qu'elle se passe dans les rues ou sur les réseaux sociaux pose des actions concrètes qui ont une forte répercussion sur l'agenda des décideur-euses.

Par la volonté politique. Ce second niveau fait intervenir une volonté assumée de la part des décideur-euses de regarder le passé en face afin de déterminer le degré de responsabilité de chaque acteur-riche dans celui-ci, mais aussi, et surtout de trouver les solutions adéquates aux inégalités structurelles qui sont encore ancrées dans la culture européenne. Nous avons l'exemple du rapport du comité spécial chargé d'examiner les faits de la colonisation belge (2021) qui n'a pas rencontré la popularité espérée au départ, par manque de dialogue politique visant à faire toute la lumière sur le passé colonial.

Par des réformes dans l'éducation. Ce troisième niveau est influencé par les deux précédents car il est une addition d'action citoyenne et de volonté politique visant à réformer le système éducatif afin d'apporter plus d'exactitudes sur les faits déroulés, de présenter une vision plus complète du passé colonial sans automatiquement désigner les bons, les mauvais et ainsi de remettre les principes de justice sociale au centre de l'apprentissage des prochaines générations.

C'est essentiellement par ces trois niveaux-là que cette justice historique pourra venir rajouter une plus-value à la justice sociale pour plus d'équité dans notre société.

Philippe Kamitatu Etsu

1. C.S. (2019) « Black Lives Matter » : près de 10.000 personnes se sont rassemblées devant le Palais de Justice de Bruxelles. Le Soir.
2. Delisle Philippe (2019). « Le reporter, le missionnaire et 'l'homme-léopard'. Réflexions sur les stéréotypes coloniaux dans l'œuvre ». Persée
3. UNIA (2022). « Monitoring socioéconomique : Marché du travail et origine ». UNIA4.Ritimo, « Low tech : face au tout-numérique, se réapproprié les technologies », 2020.
4. Takwa Souisi (2022). « Racisme Systémique au Canda ». The Canadian Encyclopedia
5. Houssonlogie Dominique (2020). « Notre histoire coloniale est-elle suffisamment enseignée ? » UFAPEC.
6. BX1 (2021). « L'histoire coloniale de la Belgique à l'école : les nouveaux référentiels sont attendus pour ... 2027 ». BX1 Média de Bruxelles.



Vers une justice fiscale mondiale ?

Malgré les nombreuses crises qui traversent aujourd'hui le monde et le repli de certaines nations sur elles-mêmes, d'importantes avancées sont en cours en matière de justice fiscale au niveau mondial. De nombreux États vont en effet trouver de nouvelles recettes fiscales en imposant – enfin – une taxe sur les multinationales et sans doute bientôt sur les grandes fortunes.

Grâce à ces recettes, ces États pourront investir dans la transition sociale et écologique.

Passées quasi inaperçues dans le grand flux médiatique, des avancées inédites sont en cours en matière de justice fiscale au niveau mondial. Et cela pourrait enfin permettre aux États de mener de nécessaires politiques sociales et écologiques.

Nous assistons en effet à une réelle prise de conscience au sein l'opinion publique et des instances mondiales : **les inégalités de richesse et de revenus sont désormais considérées comme nuisibles** au développement économique et à la cohésion sociale des sociétés.

Pour les gouvernements, il devient en effet difficile de justifier l'impôt auprès des populations alors que les multinationales et les milliardaires ne paient pas ou quasi pas de contributions, en masquant leurs gigantesques profits dans des paradis fiscaux.

Rappelons les nombreuses révélations médiatiques qui ont étayé l'ampleur du phénomène : « Offshore leaks », « LuxLeaks », « SwissLeaks », « Panama Papers », « Paradise Papers », ...

Selon les chercheur-euses du réseau international *Tax Justice*, **les États du monde perdent au total plus de 427 milliards de dollars d'impôts chaque année en raison de l'évasion fiscale des entreprises et des personnes**. Pour donner une idée de ce manque à gagner : si les États du monde récupéraient ces recettes fiscales « cachées », ils pourraient par exemple recruter 34 millions d'infirmier-es ! Ou en tout cas réinvestir massivement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des transports publics et dans les politiques climatiques (1).

Cette distorsion de richesse ébranle les sociétés, où l'on assiste à diverses formes de contestations face à cette injustice fiscale. Un exemple bien connu est celui du mouvement des gilets jaunes, qui a secoué la vie publique en France en 2018 et 2019, forçant le président Macron à retirer un projet de fiscalité profondément injuste, pénalisant les personnes aux revenus modestes et habitant des territoires délaissés par les pouvoirs publics, notamment par la fermeture de services publics, l'inaccessibilité des transports publics, la désertification médicale, etc. (2)

Or, les inégalités se sont fortement accentuées avec la pandémie et deviennent intenable : depuis 2020, les cinq hommes les plus riches du monde ont doublé leur fortune tandis que, dans le même temps, la richesse cumulée de 5 milliards de personnes a baissé (3).

Un accord historique

Peu à peu, une volonté politique a émergé au niveau international, afin d'imposer une fiscalité plus juste. Une bascule historique a eu lieu fin 2021 : **136 pays de l'OCDE se sont accordés pour instaurer une taxe minimale sur les bénéfices des multinationales.** Cette réforme met également fin à la logique des paradis fiscaux, ce qui était impensable il y a peu ! En effet, les entreprises ne pourront plus cacher leurs bénéfices aux îles Bermudes ou Caïmans car elles seront désormais taxées dans les pays où se trouvent leurs marchés et leurs client·es – dans les pays européens par exemple.

Cette taxe devrait à terme générer près de 200 milliards de Dollars de recettes annuelles à l'échelle mondiale – et environ 620 millions d'Euros à l'État belge.

Ce nouveau cadre fiscal se met progressivement en place et à des rythmes différents selon les pays ou régions du monde. Il est entré en vigueur au sein de l'Union européenne en janvier 2024. Un premier bilan pourra être fait début 2025 sur les premières recettes fiscales récoltées en Europe.

Cette réforme historique reste cependant imparfaite. La taxe sur les multinationales se limite à 15% des bénéfices, là où on pourrait plutôt en attendre 25%. Mais, selon plusieurs expert·es, rien n'empêche les États d'ajouter une taxe supplémentaire pour atteindre un montant jugé plus juste.

Les pays à faible revenus se mobilisent

Une autre critique souvent évoquée est que cette réforme profitera surtout aux pays riches, mais la dynamique est lancée. Fort de ce précédent, les États à faible revenus se sont en effet mobilisés au sein de l'ONU pour faire adopter, en novembre 2023, une régulation fiscale internationale sur les entreprises, qui pourrait s'imposer à l'ensemble des États, occidentaux ou non.

Autre signe d'évolution majeure : en janvier 2024, un sondage révélait que près des trois quarts des millionnaires interrogé·es dans les pays du G20 étaient favorables à une augmentation des impôts sur la fortune, et plus de la moitié pensaient que l'extrême richesse est une « menace pour la démocratie ». Ce sondage a été publié alors que 260 millionnaires et milliardaires avaient signé une nouvelle lettre, adressée aux dirigeant·es politiques participant au Forum économique mondial de Davos, dans laquelle ils et elles affirmaient qu'ils et elles seraient « fier·ères de payer plus » d'impôts.

Lors de ce forum, en juillet 2024, les ministres des finances des 20 plus grandes puissances économiques (G20) se sont engagé·es, pour la première fois, à coopérer en vue d'instaurer un impôt progressif et équitable sur les ultra-riches.

Selon Oxfam, un impôt sur la fortune des multimillionnaires et des milliardaires du monde entier pourrait rapporter 1 800 milliards de dollars par an.

Il est donc très probable que l'on assiste, dans les prochaines années, à des avancées inédites en vue de mener des politiques fiscales plus justes.

Cela se fera à travers des luttes, des débats, des négociations, mais de toute évidence, un consensus mondial se met en place pour permettre aux États de récolter les sommes dont ils ont besoin pour relever les défis du 21ème siècle.

POUR ALLER PLUS LOIN :

- (1) Lire ce dossier de Oxfam France : <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/paradis-fiscal-quelle-definition-et-quels-pays/>
- (2) Lire ces explications : https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_des_Gilets Jaunes
- (3) Lire le dernier rapport de Oxfam France sur les multinationales et les inégalités : <https://www.oxfamfrance.org/rapports/multinationales-et-inegalites-multiples/>

Le Canada va taxer les plus riches pour améliorer la vie des plus jeunes

Outre les avancées internationales, certains pays se montrent volontaires en matière de justice fiscale. Ainsi, le Canada va taxer davantage les grandes fortunes et les grandes entreprises, afin de pouvoir investir dans l'éducation, le logement et l'emploi – trois domaines qui préoccupent les jeunes.

Selon l'Institut Broadbent, groupe de réflexion progressiste et social-démocrate canadien, cette décision est juste car les plus riches auraient profité de la pandémie pour s'enrichir. L'État prévoit ainsi d'obtenir vingt milliards de dollars canadiens de recettes sur cinq ans, en grande partie grâce à cette nouvelle fiscalité. Il pourra ainsi améliorer la vie des jeunes.

Lors de la présentation de ces nouvelles mesures fiscales en avril 2024, Chrystia Freeland, la ministre du Budget, a souligné les inégalités du système fiscal actuel. Elle a critiqué le fait qu'un·e charpentier·ère ou un·e infirmier·ère puisse payer proportionnellement plus d'impôts qu'un·e multimillionnaire.

La Ministre Freeland a promis l'équité intergénérationnelle, reconnaissant les difficultés économiques rencontrées par les *Millennials* et la Génération Z, qui semblent moins bien loties que leurs parents et grands-parents.

La hausse du coût de la vie étant une préoccupation majeure pour la plupart des Canadien·nes, le budget présente une série de nouvelles dépenses pour atténuer la facture des ménages.

Cette mesure fiscale permettra notamment de financer une panoplie de nouveaux programmes sociaux, dont le régime de soins dentaires et de médicaments, le programme national d'alimentation scolaire et la nouvelle prestation canadienne pour les personnes handicapées. La ministre a anticipé les critiques potentielles contre cette nouvelle mesure fiscale, reconnaissant que personne n'apprécie de payer davantage d'impôts, particulièrement ceux et celles qui en ont les moyens. Elle a interpellé directement les personnes faisant partie du 1% et du 0,1% le plus riche du Canada avec une question: quel type de

société souhaitent-ils et elles vraiment construire ? Sa remarque suggérant que l'augmentation des impôts pour les plus aisé·es contribuerait à créer un pays plus équitable et solidaire.

Le gouvernement s'est également engagé, dans un contexte de crise du logement, à construire 3,87 millions de logements supplémentaires d'ici 2031 « *à un rythme et à une échelle jamais vus depuis l'après-Seconde Guerre mondiale.* » Pour y parvenir, le Canada ouvrira des terrains publics au logement, convertira des bureaux fédéraux en appartements, et taxera les propriétés vacantes.

Pour faire suite aux avancées internationales et à l'exemple canadien, les citoyen·nes belges peuvent agir en interpellant leurs élu·es sur la mise en œuvre de la taxe minimale sur les multinationales, en exigeant une fiscalité plus progressive et en soutenant les initiatives citoyennes pour plus de justice fiscale. Les politiques belges devraient saisir cette opportunité historique pour financer des services publics essentiels : santé,

éducation, logement et accompagnement social. L'objectif serait alors de donner du pouvoir aux générations actuelles, notamment les jeunes, ainsi qu'aux classes moyennes, qui subissent une précarisation croissante.

La taxation des grandes fortunes et des multinationales offrirait une opportunité de reconstruction d'un modèle social plus équitable, où la richesse serait redistributive plutôt qu'accaparante, redonnant ainsi du sens à notre contrat social et à nos valeurs de solidarité. Il s'agirait de passer d'un système où quelques-un·es s'enrichissent au détriment du plus grand nombre, à un modèle où la prospérité économique bénéficie collectivement.

Christophe Haveaux

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR LES AVANCÉES HISTORIQUES DE LA JUSTICE FISCALE ?

Nous vous conseillons le documentaire « Tax wars, un combat mondial contre l'évasion fiscale »¹.

Le film nous plonge dans les coulisses d'un combat mondial contre l'évasion fiscale des multinationales, une nécessité afin de donner aux États les moyens de lutter contre les inégalités, financer des services publics en déshérence et la lutte contre le changement climatique.

À la pointe de cette lutte, une poignée d'expert·es partisan·es de la justice sociale : Thomas Piketty, Joseph Stiglitz, Gabriel Zucman, Jayati Ghosh et Eva Joly.

Le documentaire raconte comment ces « chevalier·leresses de la justice fiscale » sont arrivé·es à imposer leurs idées face aux acteur·rices les plus puissant·es de l'économie mondiale, avec l'adoption en 2021 d'un accord signé par 136 pays sur un impôt minimum sur les bénéfices des multinationales.

1. Disponible sur Auvio jusqu'au 30 mai 2025 : <https://auvio.rtbf.be/media/doc-shot-tax-wars-la-guerre-des-impots-3200566>



La justice sociale à l'ère du numérique : le pouvoir des réseaux sociaux



Avec l'avènement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'internet, les réseaux sociaux ont démultiplié les moyens de communications, les sources d'informations et les espaces d'interactions. **Ces plateformes permettent de rendre diverses causes sociales visibles et de défendre des revendications politiques.** Les réseaux sociaux, dont les plus connus sont Facebook, X (anciennement Twitter) et Instagram, ont ainsi agi comme catalyseur à portée mondiale pour certains mouvements ayant germé en ligne tels que *Me Too*, *Black Lives Matters*, *Fridays For Future*, *Ni Una Menos*, *Free Palestine*.

Justice sociale et intersectionnalité(s)

Les Nations Unies définissent la justice sociale comme un concept-cadre basé sur la dignité humaine, l'égalité des chances, la solidarité et le respect des droits humains. De ce concept découle une multitude de revendications dont le champ d'application s'étend à toutes les dimensions de la société et ce à travers les systèmes de pouvoir.

La prise en compte simultanée de différents axes de discrimination renvoie au concept d'intersectionnalité¹, compris ici comme un outil d'analyse permettant de mieux comprendre les inégalités selon une approche holistique et systémique, c'est à dire globale. À travers le prisme de l'origine, mais aussi de la classe sociale, des situations de handicap, de la sexualité, ou encore, du genre, l'intersectionnalité permet de mettre en exergue des situations invisibilisées par les systèmes de pouvoir et d'oppression. En d'autres termes, « tout en maintenant la justice sociale comme objectif principal, [l'intersectionnalité] intègre différentes luttes pour les droits civiques »².

Comprendre l'intersectionnalité, c'est pouvoir reconnaître que l'expérience de vie et les opportunités sociales, politiques, économiques d'une femme latino-américaine, migrante et en situation de handicap, par exemple, est au moins sujette à trois formes de

La justice sociale est un concept polysémique évoquant la lutte contre les inégalités et les injustices. De nos jours, son expression se déploie particulièrement sur les réseaux sociaux, devenus des espaces de sensibilisation, de revendications, d'organisation et d'actions. Cependant, la diversité et transversalité des revendications, ainsi que l'impact réel des mouvements sociaux en ligne suscitent souvent des débats.

discrimination : son genre, son origine, et son handicap.

Le pouvoir fédérateur des réseaux sociaux

Si la prise en compte de la notion d'intersectionnalité démultiplie les dimensions identitaires et les enjeux à considérer, les réseaux sociaux offrent l'espace nécessaire au développement et à l'expression des multiples luttes sociales qui en découlent.

En offrant des outils de communication modernes et plus directs, **les réseaux sociaux ont permis à l'activisme de se réinventer et au grand public de participer activement** dans la défense des injustices et inégalités qui peuvent les toucher de près ou de loin. Ainsi, les utilisateurs-rices de réseaux sociaux disposent de divers moyens d'action : pétitions en ligne, groupes privés par thématiques, hashtags (#), création et partage de vidéos, podcasts, images, textes, etc. En contraste avec les médias traditionnels (TV, radio, journaux), ces outils vont au-delà de la simple diffusion de messages car ils favorisent aussi la création de ressources collaboratives et de communautés engagées, permettant

1. En 1989, Kimberle Crenshaw plaide pour la reconnaissance juridique de la notion d'intersectionnalité. https://www.cultures-sante.be/wp-content/uploads/2023/11/le-148-3_-intersectionnalite-une-notion-utile-pour-mieux-comprendre-les-inegalites-sociales-et-de-sante.pdf

2. Lucia Picarella (2022). The power of images and the role of social media in Black Lives Matter's social justice demands. *Società Mutamento Politica*, 13(26), 157-168.

à chacun-e de contribuer activement au changement social en tant que citoyen-ne numérique (*digital citizen*).

À l'origine des mobilisations sur les réseaux sociaux, c'est souvent **l'extrapolation du personnel et la mise en commun des expériences qui permettent la formation de véritables communautés engagées dans la poursuite de justice sociale**. Les utilisateur-rices partagent des expériences personnelles, des témoignages ou des opinions, souvent liés à des enjeux sociaux ou politiques. Ces récits individuels deviennent alors des points de ralliement, et ce, au-delà même du cadre numérique, pour des personnes ayant des préoccupations ou des valeurs similaires.

Un exemple : En 2013, en réponse à l'acquittement du meurtrier de Trayvon Martin, un jeune afro-américain de 17 ans, le mouvement *Black Lives Matters* s'est formé en ligne sous l'hashtag #BlackLivesMatter pour mettre en lumière la violence (notamment policière) et le racisme systémique à l'égard des personnes afro-américaines. Le mouvement a pris une ampleur mondiale en 2020, suite au meurtre de George Floyd et à la circulation des images de sa brutale arrestation sur les réseaux sociaux, où des campagnes de sensibilisation et de protestation ont été entreprises. Face à l'indignation collective, cette mobilisation numérique s'est traduite en manifestations nationales et internationales. Ainsi, dans un contexte où la distanciation sociale était une priorité, les vagues de protestations ont démontré une solidarité telle, que manifester contre l'oppression et les injustices sociales était beaucoup plus préoccupant que le COVID³.

Ces mobilisations ont pleinement intégré le concept d'intersectionnalité, rassemblant diverses communautés, dont la communauté latino-américaine pour laquelle le racisme est aussi une problématique majeure. Le mouvement a également bénéficié d'un soutien accru de personnes blanches⁴, renforçant ainsi la solidarité intercommunautaire.

Ainsi, les réseaux sociaux possèdent un pouvoir unique pour amplifier les voix des opprimé-es et catalyser des actions collectives pour la défense de la justice sociale. Néanmoins, ces initiatives se heurtent également à des obstacles.

Les défis de l'activisme digital

Bien que les outils numériques soient porteurs de progrès et favorisent l'intégration dans la société, leur bénéfice est dépendant de l'accès à internet. Il est donc important de souligner l'existence d'une **fracture numérique** engendrée par des inégalités de moyens, d'accès mais aussi de compétences⁵. Les outils numériques sont un privilège souvent banalisé, alors qu'ils représentent un véritable déficit pour d'autres, particulièrement accentué au sein des classes sociales et dans les régions défavorisées.

Autre défi de taille, **la manipulation de l'information et l'accès à l'information donne lieu à une réelle guerre de l'information, où fake news et désinformation contribuent à la polarisation des idées et aux discours de haine en ligne**. En période de tensions ou de conflits, les coupures volontaires d'internet sont également devenues courantes pour empêcher la libre circulation des informations, tandis que les algorithmes invisibilisent certains contenus. Par ailleurs, les mobilisations en ligne qui se traduisent par des actions sur le terrain sont souvent surveillées, avec l'usage de technologies de traçage permettant d'identifier les militant-es et de contenir l'ampleur des mouvements. Ces différentes tactiques de contrôle et de censure ont été observées en 2021 en Colombie, à Cuba, au Myanmar, au Soudan, en Russie en 2022, et récemment à Gaza⁶.

D'autre part, **l'impact réel des mouvements sociaux en ligne** est souvent questionné en rapport au débat public qu'il génère, un débat qui serait davantage émotionnel, réactif, plutôt que réflexif. Ceci pose aussi la question d'un **activisme performatif**, renvoyant à un engagement de masse mais qui se limiterait à des gestes symboliques, à un effet de groupe et à une tendance momentanée, plutôt qu'à des actions honnêtes, concrètes et durables. Toutefois, c'est cette capacité de mobilisation et d'actions collectives qui émergent directement des communautés populaires légitimise aussi les mouvements sociaux en ligne.

Au-delà des mobilisations en ligne

Bien que l'impact des campagnes et actions sur les réseaux sociaux soit parfois jugé limité, elles offrent un

avantage majeur : permettre à chacun-e, où qu'elle ou il soit, de soutenir des causes sociales et de rejoindre un réseau de solidarité transcendant les frontières et identités. De plus, ces mobilisations débordent souvent au-delà du numérique. Ainsi, les réseaux ne s'opposent pas aux méthodes traditionnelles de mobilisation mais sont complémentaires à celles-ci, notamment en leur capacité de diffusion mondiale d'information et des causes de justice sociale.

De cette façon, les mouvements gagnent en influence, rendant certaines causes impossibles à ignorer par les décideurs et décideuses politiques et même par les acteurs économiques qui peuvent se retrouver en situation de boycott. En plus de l'impact des pertes économiques immédiates, le boycott a aussi un effet d'entraînement, encourageant d'autres entreprises à adopter des comportements plus éthiques, ainsi qu'une capacité d'influence des décideurs et décideuses politiques.

Favorisant l'émergence de solidarités transnationales, les réseaux sociaux permettent de dépasser les barrières sociales, les frontières physiques et géographiques, mobilisant les masses autour de causes communes qui traversent différentes communautés et identités.

Les réseaux sociaux sont devenus des outils puissants pour amplifier les voix en faveur de la justice sociale, mais leur usage nécessite une approche réfléchie et responsable. En tant que citoyen-ne, il est essentiel de vérifier les informations avant de les diffuser et de ne pas céder à l'urgence émotionnelle qui peut souvent dominer ces espaces. Participer aux discussions, soutenir des causes à travers des hashtags et rejoindre des communautés en ligne permet de renforcer la portée des mouvements. Toutefois, cet engagement en ligne doit toujours être complété par des actions concrètes, dans la vie réelle, pour avoir un impact durable et véritable.

Andrea Marin Cardona

- Arana-Chicas, E., Jones, B. D., Cartujano-Barrera, F., & Cupertino, A. P. (2021). « Black Lives Matter Protesters' Beliefs and Practices During the COVID-19 Pandemic. », *Journal of Health Ethics*, 17(1).
- Ibid. Picarella (2022).
- Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation (2016), « Les fractures numériques : Comment réduire les inégalités ? », *Au quotidien*.
- Feldstein Steven (2022). « Government Internet Shutdowns Are Changing. How Should Citizens and Democracies Respond? », *Carnegie Endowment for International Peace*, 1-52.



Entretien

avec Patrick Charlier, Directeur de Unia et du Réseau Equinet



Patrick Charlier, juriste de formation, nous expose un parcours riche et complexe.

Ses premières expériences se révèlent surprenantes : pendant trois ans, il travaille dans un salon de coiffure. Ensuite, il se dirige vers un service civil à la Ligue des droits humains, une alternative qu'il choisit au lieu du service militaire. Cette expérience marque un tournant pour lui, l'introduisant aux enjeux des droits humains et des luttes sociales.

En 2001, il rejoint UNIA, où il commence comme juriste chargé de traiter les dossiers individuels de discrimination, de discours de haine et de questions migratoires. À cette époque, UNIA inclut également le Centre fédéral migration. Lors de la création de l'Observatoire des migrations, il est transféré à cette division où il travaille sur des dossiers sensibles concernant les droits des étrangers-ères, l'accueil des demandeur-euses d'asile, et les expulsions, y compris celles impliquant les centres fermés.

Sa progression au sein d'UNIA continue, et il accède au poste de coordinateur du département discrimination, puis celui

de directeur. Il s'agit d'un collège de direction avec un équilibre linguistique et de genre, une spécificité reflétant la structure complexe de la Belgique.

Patrick Charlier décrit UNIA comme un service public indépendant avec un rôle singulier dans le paysage belge.

Ni administration ordinaire ni organisation de la société civile, UNIA dépend directement des parlements fédéral, communautaires et régionaux avec un accord de coopération. Ce statut particulier confère à l'institution une légitimité et une autonomie précieuses dans son travail.

UNIA s'organise autour de trois missions principales. **La première, le traitement des signalements et des dossiers individuels**, représente un volume considérable, avec entre 8 000 et 14 000 dossiers traités chaque année. L'approche de l'institution privilégie les solutions extrajudiciaires et la médiation, mais UNIA peut aussi mener des actions en justice dans les cas graves ou en dernier recours. Cette approche vise à résoudre les conflits de manière constructive et à éviter les recours judiciaires longs et coûteux.

La deuxième mission est celle de la prévention et de la formation.

UNIA travaille en étroite collaboration avec des partenaires clés comme les services de police, les administrations publiques, et même le secteur privé et associatif, pour renforcer les capacités et sensibiliser sur les questions de discrimination. Cette présence se traduit également sur le terrain, à travers des bureaux régionaux en Wallonie et en Flandre, permettant une intervention locale et adaptée.

La troisième mission, d'ordre politique et sociétal,

consiste à formuler des recommandations et à interagir avec les ministères, les administrations et les élu-es pour influencer les politiques publiques. UNIA joue un rôle de plaidoyer pour des réformes législatives et l'adoption de plans d'action contre le racisme et les discriminations.

Les domaines de compétence d'UNIA couvrent de multiples critères de discrimination, dont le handicap, les critères raciaux, les convictions religieuses et philosophiques, l'âge, l'orientation sexuelle, l'état de santé

et les aspects socio-économiques. Il est important de noter qu'UNIA n'est pas compétente pour les questions de genre et d'identité de genre, qui relèvent de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Patrick Charlier souligne qu'avoir un organe de promotion de l'égalité est une obligation européenne. En mai 2024, une nouvelle directive européenne visant à renforcer les organes de promotion de l'égalité, notamment en assurant leur indépendance et en étendant leurs pouvoirs d'action a été publiée. La Belgique doit transposer cette directive d'ici juin 2026, une échéance qui pourrait marquer un tournant pour le mandat d'UNIA pour renforcer son indépendance.

En tant que Président d'Equinet, Patrick Charlier observe, au niveau européen, une complexité croissante des défis liés à la lutte contre les discriminations, divisés en plusieurs axes principaux. Le premier concerne **les discriminations systémiques**, souvent enracinées de manière inconsciente dans les structures de la société. Ces discriminations, qui se transmettent de génération en génération, affectent particulièrement les minorités, et nécessitent une approche structurelle pour être combattues.

Un deuxième axe de préoccupation se concentre sur les enjeux contemporains ; numériques et technologiques. Par exemple, les biais des algorithmes sur les réseaux sociaux et leur caractère discriminatoire qui amène une grande polarisation de la société. Le développement de l'intelligence artificielle apporte aussi son lot de risques, notamment celui de reproduire ou d'amplifier des biais discriminatoires existants. Face à ces enjeux, Patrick Charlier plaide pour une régulation européenne adaptée aux réalités du numérique, afin de limiter les dérives possibles et protéger les droits des individus.

Ces nouvelles technologies peuvent cependant aussi avoir un aspect positif, pour lutter contre les discriminations et détecter les discriminations structurelles.

La fracture numérique constitue un troisième défi majeur. Alors que de plus en plus de services deviennent numériques, avec de moins en moins de contact humain. En effet, 40 % de la population européenne reste exclue de cette transition, en particulier les personnes âgées et les plus précaires. Patrick Charlier insiste sur l'importance de maintenir des alternatives non-numériques pour garantir un accès équitable aux services essentiels, même si des efforts sont entrepris pour réduire cet écart.

Enfin, il met en lumière les enjeux climatiques, dont l'impact se fait particulièrement sentir chez les populations vulnérables. L'exemple des inondations de 2021 en Belgique illustre l'urgence d'une transition écologique juste, tenant compte des disparités socio-économiques et des inégalités environnementales, qui se rejoignent pour former un nouveau front de justice sociale.

Ces enjeux ne préoccupent pas uniquement la population belge, mais touchent l'ensemble de la population européenne.

Il partage aussi ses préoccupations vis-à-vis des évolutions récentes du climat social et politique, marqué par la montée des extrémismes et des populismes, ainsi que par la polarisation des débats publics tant au niveau belge qu'au niveau européen. Cette polarisation, exacerbée par les réseaux sociaux, fragilise les institutions démocratiques et remet en cause les avancées sociales. Par ailleurs, il constate l'impact des crises internationales, comme le conflit au Proche-Orient, qui exacerbe les tensions communautaires et alimente les discours de haine, utilisés par les mouvements extrémistes pour affaiblir la cohésion sociale.

Le consensus social, qu'il y avait encore il y a quelques années, sur le respect des droits fondamentaux et des principes de l'État de droit et de respect des minorités, est en train de s'émousser. L'évolution des discours discriminatoires est un autre sujet d'inquiétude pour lui. Il dénonce l'émergence de nouvelles formes de stigmatisation, dont l'utilisation péjorative du terme « wokisme », qui dévalorise les revendications d'égalité et accuse les minorités d'abuser de leur position. Dans ce contexte, il remarque une tendance inquiétante au « retournement de balancier » dans les avancées sociales, ce qui le conduit à plaider pour une vigilance accrue et pour le renforcement des institutions de défense des droits.

En conclusion, Patrick Charlier souligne l'importance de l'expertise engagée face aux défis contemporains. Son parcours, ainsi que son analyse de la situation actuelle, témoignent de l'urgence d'une vigilance continue et d'un renouvellement constant de l'engagement dans la défense des droits fondamentaux, alors que les avancées sociales semblent fragilisées par les mutations profondes de nos sociétés. Le renforcement des organes de promotion de l'égalité, rendu possible par la nouvelle directive européenne, apparaît comme une réponse nécessaire face à ces défis.

Suzanne Dufour et Louise Lesoil



BRÈVES

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION AU MARATHON DES FORMATIONS !

La dernière semaine de novembre, Justice & Paix a organisé un marathon de formations. **Une semaine où vous avez pu vous former sur les thématiques ancrées dans l'ADN de notre association** lors de 4 formations citoyennes et 2 animations. Nous avons exploré des sujets complexes, allant de la géopolitique des conflits internationaux, à l'impact de l'exploitation des ressources naturelles sur les sociétés et l'environnement, en passant par le travail de mémoire lié à la décolonisation. Nous avons également sensibilisé à des enjeux plus contemporains à travers des ateliers interactifs, comme la fresque de la biodiversité et la fresque du low-tech.

Si vous avez raté cette semaine mais que vous êtes intéressé-e par nos formations, n'hésitez pas à nous contacter : info@justicepaix.be

À bientôt pour de nouvelles occasions de se former, d'échanger et d'agir ensemble !



JUSTICE & PAIX RELANCE SON GROUPE DE TRAVAIL « AMÉRIQUE LATINE »



Vous avez de l'intérêt pour l'Amérique du Sud, et ses enjeux : destruction de l'environnement, pillage des ressources, montée des autoritarismes, violations des droits humains? Ces réalités, bien que lointaines, sont liées à nos modes de vie en Europe.

Justice & Paix, avec ses partenaires du Pérou et d'Europe, œuvre depuis des années sur les droits humains, la démocratie et l'extraction minière au Pérou. Partons de cet ancrage et rejoignez le groupe de travail « Amérique latine » pour discuter, échanger et agir sur ces questions cruciales. Que vous soyez expérimenté-e ou simplement curieux-se, votre engagement est le bienvenu !

Pour vous inscrire ou toute question :
info@justicepaix.be



Justice & Paix

Le café littéraire devient **ATELIERS D'ARPEMENT LITTÉRAIRE**

Nous avons le plaisir de vous annoncer une évolution de notre Café Littéraire : il se transforme désormais en ateliers d'arpentage littéraire ! Mais qu'est-ce que l'arpentage ? L'arpentage est une méthode de lecture collective qui permet une appropriation critique et partagée d'un ouvrage. Concrètement, le livre est divisé en autant de sections qu'il y a de participant·es. Chaque lecteur ou lectrice s'approprie une partie de l'œuvre et la partage avec le groupe. Cette méthode permet à chacun·e de

découvrir l'intégralité du livre à travers les contributions des autres, tout en favorisant un échange riche sur le contenu, et sans besoin de lire le livre à l'avance ! Venez partager et échanger vos impressions sur ce que vous découvrirez ensemble.

Tous les 2 mois, nous organiserons un atelier sur des thématiques comme l'extraction minière, les ressources naturelles, les droits humains, etc. Pour vous inscrire, contactez : sarah.verriest@justicepaix.be

Hommages à Yvonne et Monique

*C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris les décès d'Yvonne Kuypers et de Monique Moreau, toutes deux engagées aux côtés de Justice & Paix depuis de nombreuses années. C'est en 1995 qu'Yvonne a rejoint Justice & Paix comme volontaire après avoir passé 23 ans en tant que responsable du département « Dactylo » du mouvement « Vie Féminine ». Depuis et jusqu'en 2022, c'est avec un dévouement indéfectible qu'une fois par semaine, Yvonne effectuait principalement de la relecture orthographique. Monique a rejoint la Commission Justice et Paix du Brabant Wallon depuis 2017. Très investie au sein de celle-ci elle a nourri et enrichi par son savoir et son analyse critique, de nombreux échanges et événements. Entière et forte de ses convictions, Monique n'a jamais cessé d'œuvrer pour un monde plus juste et en paix. **Nous garderons en mémoire leur engagement sans faille, mais aussi leur bienveillance et sens de la droiture.***



ABONNEMENT DE SOUTIEN AU "POUR PARLER DE PAIX" JUSTICE & PAIX

À PARTIR DE 15 €

À VERSER SUR LE COMPTE
BE30 0682 3529 1311

Communication: DON PPPX

DONS

**Soutien financier : déductible fiscalement
à partir de 40€ par an.**

À verser au compte BE30 0682 3529 1311
avec la mention "DON PPPX".

Pour tout renseignement à propos d'un don ou d'un legs,
merci de bien vouloir prendre contact :

Tél. +32 (0)2 896 95 00 - samia.mhaoud@justicepaix.be

CONTACTS

Alda Greoli, *présidente*

Quentin Hayois, *secrétaire général*

Samia Mhaoud, Patrick Balemba, Martin Dieu, Alejandra Mejia,
Emmanuel Tshimanga, Laure Didier, Anisoara Tulvan,
Astrid N'Singa, Sarah Verriest et Louise Lesoil *permanent-es*

Volontaires ayant collaboré à ce numéro :

Marina Muvughe, Philippe Kamitatu Etsu, Christophe Haveaux,
Andrea Marin Cardona, Suzanne Dufour

Design : www.acg-bxl.be

Dessin : <http://lucilevanlaecken.com/>

N'hésitez pas à nous contacter !

Commission Justice et Paix
francophone de Belgique, asbl
Causée Saint-Pierre, 208
B- 1040 Etterbeek - Belgique

Tél. +32 (0)2 896 95 00

E-mail : info@justicepaix.be

facebook.com/justicepaix

X : [@Justice_et_Paix](https://twitter.com/Justice_et_Paix)

www.justicepaix.be

